

INDICATION GÉOGRAPHIQUE POUR LA PIERRE DE BOURGOGNE

INDICATION GÉOGRAPHIQUE POUR LA PIERRE DE BOURGOGNE



Depuis le 29 juin 2018, la pierre de Bourgogne bénéficie d'une Indication Géographique, au travers d'une publication de l'INPI dans le Bulletin Officiel de la Propriété.

Cette indication, IG, autrefois réservée aux produits viticoles et agricoles, est depuis la promulgation de la Loi N°2014-344 relative à la consommation du 17 mars 2014 accessible aux produits industriels et artisanaux à l'image de la pierre de Bourgogne, ou plus exactement, aux différentes pierres de Bourgogne, tant les variétés sont nombreuses.

Sous l'égide de l'Association Pierre de Bourgogne, à l'origine de ce projet, d'Indication Géographique, une trentaine d'entreprises bourguignonnes, d'artisans, de tailleurs de pierre, de sculpteurs, de carriers, de façonniers, de poseurs ou encore de laviors sont réunis. Organisme de défense et de gestion, cette association a vocation de représenter l'intérêt général des entreprises de Bourgogne et est dépositaire de l'homologation «IG Pierre de Bourgogne.». Cette association est également membre de l'AFIGIA : Association Française des Indications Géographiques Industrielles et Artisanales.

L'IG Pierre de Bourgogne vient sanctuariser une filière dynamique dans le secteur de la construction et des matériaux naturels. La Pierre de Bourgogne représente 15,8% de la production de pierre calcaire et de marbre en France. A 85%, cette pierre est transformée en Bourgogne et le chiffre d'affaire de la filière s'élève à 53 millions d'euros dont 22% est réalisé à l'export. Chaque année, plus de 52.000 m³ de blocs bruts sont équarris et près de 2 millions de m² de tranches sont sciés.

Pour rappel, la Pierre de Bourgogne est un calcaire de l'ére secondaire (jurassique). Riche de 80 variétés de pierre, elles sont toutes issues de carrières situées dans l'aire géographique définie dans le cahier des charges, avec le gisement du Tonnerrois, du Châtillonnais, de La Côte proche de Beaune, du Mâconnais - Chalonnais ou encore du Nivernais.

Cette IG couvre les éléments en pierre naturelle fabriqués par enlèvement de matière et 100% issue de pierre de Bourgogne. Sont donc proscrits les granulats et toutes les typologies de produits composites comme les pierres reconstituées, les bétons et autres moulages. Pour être certifiées, l'ensemble des différentes étapes, passant de l'extraction aux façonnages doit être effectué intégralement dans la zone géographique par un opérateur certifié, dans le respect du cahier des charges.

Véritable signature pour un produit mondialement connu et apprécié, cette Indication Géographique valorise le savoir-faire Made In France et l'authenticité de la Pierre de Bourgogne. Cette pierre rayonne à travers le monde et de nombreux architectes l'intègrent dans leurs créations. (Fondation Louis Vuitton à Paris, le British Museum de Londres, la Tour Taipei à Taïwan, le Musée des Arts Islamiques de Doha au Qatar...»

Cette IG protège de toute utilisation abusive de l'appellation. Elle permet ainsi de maintenir, sur notre territoire, des savoir-faire, de l'emploi, de la formation... tout en certifiant la qualité des matériaux extraits et une traçabilité des différentes opérations de transformation.

Cette IG est une garantie, pour le consommateur final, le maître d'ouvrage, le donneur d'ordre... d'acheter de la véritable Pierre de Bourgogne auprès des professionnels.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site www.pierre-bourgogne.fr ou www.ig-pierredebourgogne.fr.